

relles, mais plutôt à encourager l'entreprise canadienne de façon positive et à décourager la mainmise étrangère, peu importe ses affiliations. Ainsi, il serait possible de décourager la mainmise étrangère par la négociation d'une convention fiscale avec les États-Unis, afin que les pertes d'exploitation des succursales américaines ne soient utilisées pour compenser l'impôt sur le revenu de la société mère aux États-Unis. De cette manière, une exploitation non rentable au Canada ne serait pas encouragée, comme c'est le cas aujourd'hui, et les décisions nécessaires pourraient être prises sur le plan économique.

J'aurais encore beaucoup à dire mais je réserve mes remarques pour plus tard, au cours du débat, lorsqu'il me sera possible de traiter de certaines questions précises qui me tiennent à cœur.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, la Chambre des communes n'est plus ce qu'elle était. Vendredi dernier, nous avons dû nous démener comme des diables pour prendre la parole au cours du débat, du fait qu'un certain jour, nous avons entendu cinq orateurs du parti libéral contre deux de l'opposition parler d'une mesure relative à la réaction canadienne à cette surtaxe américaine. Nous avons été étonnés qu'il faille nous démener à ce point pour exposer nos vues sur trois ou quatre sujets et exprimer la position officielle de ce côté de la Chambre.

Aujourd'hui, il s'agit d'une mesure législative importante, l'une des plus importantes présentées à la Chambre depuis une dizaine d'années. Je ne suis ici que depuis trois ans et demi, mais je suis sûr qu'il s'agit là d'une des mesures les plus audacieuses et les plus controversables, sous bien des rapports. C'est un projet de loi sur lequel les députés de tous les partis représentés à la Chambre doivent dire ce qu'ils ont à dire—les Gillespie et d'autres qui, depuis des années, ont pris part aux discussions sur la réforme fiscale, les Kaplan et tous les autres...

• (8.20 p.m.)

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît! J'estime que c'est là une bonne occasion de rappeler aux députés que la procédure parlementaire établie nous interdit de désigner les députés par leur nom. J'ai remarqué depuis quelques jours, et même depuis quelques semaines, que certains députés au cours de leurs interventions désignent directement, ou ont recours à divers moyens détournés pour désigner d'autres députés, ou même des ministres, par leur nom. Bien entendu, ils donnent comme excuse pour désigner nommément un député qu'ils mentionnent les noms dans des citations, ce qui est permis. Mais cette tendance se généralise de plus en plus, et, avant que les choses n'aillent trop loin, je crois que je devrais profiter de cette occasion pour vous lire la citation 146 de Beauchesne, que voici:

Nul député ne doit appeler un autre député par son nom; ainsi le veut la coutume aux deux Chambres. Afin de se garder de toute apparence d'allusion personnelle, il faut parler des députés à la troisième personne, par exemple «l'honorable député de... déclare ou prétend, etc.» Il faut désigner un ministre par le ministère qu'il dirige dans le Gouvernement: «L'honorable ministre de...». D'ordinaire, on désigne ainsi les chefs des deux principaux partis: «premier ministre» et «chef de l'opposition».

Cela dit, je tiens à faire remarquer que je ne blâme aucun député en particulier, mais il m'a semblé que les

[M. Ritchie.]

dernières remarques faites par le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) contenaient quelque chose qui allait à l'encontre de ce commentaire. Ce député n'est pas de ceux qui ont l'habitude de transgresser le Règlement, mais il a donné à la présidence l'occasion de soulever ce point et de lire le commentaire 146, ce qui pourrait être de quelque utilité aux députés au cours du débat.

M. Lundrigan: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. A vrai dire, c'était la première fois que je n'observais pas la citation 146 que Votre Honneur vient de rappeler. Si j'ai manqué de courtoisie ou peut-être de respect dans mes dernières remarques c'est à cause du premier ministre (M. Trudeau) qui tous les jours viole cette règle à la période des questions. J'espère que la présidence rappellera cette citation au très honorable député. Je faisais donc allusion au député de Don Valley (M. Kaplan) et au député d'Etobicoke (M. Gillespie), des noms qui ne me sont pas aussi familiers que Gander et Twillingate.

Je voulais faire remarquer qu'aujourd'hui six ou sept membres de l'opposition officielle, de même que d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre, ont participé au débat sur ce très important projet de loi, un des plus vexatoires et des plus complexes dont la Chambre ait été saisie depuis dix ans. Pourtant, aucun membre du parti qui a présenté ce beau gâchis au peuple canadien n'a fait connaître d'arguments, de points de vue ou de positions de son groupe.

M. Mahoney: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur...

M. Lundrigan: Tout cela est assez frustrant. Il y a eu assez d'interruptions.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Mahoney) invoque le Règlement.

M. Mahoney: Monsieur l'Orateur, j'admets que l'amendement à l'étude permet un débat extrêmement vaste en matière d'économie. Je ne suis pas très sûr de l'à-propos des remarques du député, mais je suis sûr qu'il a un souci d'exactitude. Le député de Hamilton-Wentworth (M. Gibson) a bien pris part au débat plus tôt dans la journée. Il est regrettable que le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) ne passe pas tout son temps ici, comme il aimerait nous le faire croire.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La présidence est d'avis que la première partie des propos du secrétaire parlementaire étaient justes et appropriés, c'est-à-dire que la règle de la pertinence devrait s'appliquer à la Chambre. Je signalerai que dans une récente décision, monsieur l'Orateur a placé sous son vrai jour l'importance de la pertinence du débat. Je crois que le secrétaire parlementaire a raison, même si la seconde partie de ses remarques se rapportait plus ou moins au débat.

M. Gibson: Monsieur l'Orateur, à propos de ce même rappel au Règlement...